



CONTRAT DE LOCATION RESERVATION FORM

Sarl Camping le Jardin des Peupliers

☆☆☆ (100 emplacements)

Chemin de l'Auzon

VOGÛE - 07200 St. Maurice d'Ardèche

☎ : 04 75 37 71 47 - Fax : 04 75 37 70 83

R.C.S. : 453 099 889 00017 APE : 5530Z

www.ardeche-lespeupliers.fr

SAISON -- SEASON 2017

(du 06 Avril 2017 au 30 septembre 2017)

Entre le soussigné et la Sarl Camping le Jardin des Peupliers il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Je soussigné

NOM Prénom :

Surname-NAME

Adresse :

Address

Né(e) le : **Profession :**

Téléphone (Phone number) : **Adresse E.mail :**

Date d'arrivée : **Date de départ :**

Arrival date

Leaving date

Nombre de personnes qui séjourneront :

Reservation in made for the following people

Adultes : **Enfants :** **Nom, prénom et date de naissance des accompagnants (Name and Specify their age):**

Number of adults

Number of children

..... né(e) le :

..... né(e) le :

..... né(e) le :

..... né(e) le :

..... né(e) le :

..... né(e) le :

Animal : **Race :**

Veillez préciser votre demande :

- Location**
- Chalet (maximum 5 personnes)
 - Mobil-Home : 2 places 4 places IRM 6 places
 4 places (watipi)
 - Mobil-Home petit prix (sans sanitaire)(maximum 4 personnes)

- Emplacement normal (≈ 90m²)** **Emplacement XXL (160à190 m²)**

- Montant du séjour :€
- Supplément animal (1chien ou 1 chat) 4.70€ par jour :€
 - Location « draps » 15 € **par lit** :€
 - Location « serviettes de toilette » 5 € par personne :€
 - Petit déjeuner (7.50 € par jour et par personne) :€
(servi au bar du camping)
 - Forfait ménage (fin de séjour) :€

- Tente
- Caravane
- Branchement électrique
- Voiture
- Petit déjeuner (7.50 € par jour et par personne) :€
(servi au bar du camping)

Acompte de 20 % à verser à la réservation
Installation 20% to pay at the reservation :€

MONTANT du SEJOUR : €

Acompte Installation :
20 % du montant du séjour €

plus

Assurance annulation (2,30 € par nuitée) :€
(cancellation insurance)

Et

Frais de réservation :19 €
(offert si réservation avant le 1^{er} mars 2017)
Reservation cost

Frais de réservation
(offert si réservation avant le 1^{er} mars 2017) : 19,00 €
Reservation cost

Assurance Annulation 12 € (de 1 à 30 jours) :€
(cancellation insurance)

Soit lors de la réservation, je verse = :€

Lors de la réservation, je verse :€

J'accepte les conditions de réservation comme ci-dessus et joins : (I accept the terms of reservation and included my payment of) : €

Par : chèque (à l'ordre de : SARL CAMPING LE JARDIN DES PEUPLIERS) mandat postal
 chèques vacances virement bancaire: IBAN : FR76 1390 6001 1683 4718 1200 093 Code BIC : AGRIFRPP 839

Fait à : **le :**

Signature précédée de la mention " lu et approuvé "

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Emplacements - Mobile-home « petit prix » - Mobile-home - Chalets

- 1- **Le signataire majeur est** : responsable du matériel qui lui est loué. Il doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile.
- 2- **Toute location est nominative** et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous louée . La réservation deviendra définitive qu'après :
 - réception du contrat de location dûment complété, signé et accompagné de la somme demandée (20 % du séjour pour location de mobil-home, chalet ou location d'un emplacement tente ou caravane + 19 € de frais de réservation).
 - réception de la lettre de confirmation émanant du Camping.
vu l'article L 121-20-4 du code de la consommation vous ne bénéficiez pas du droit de rétractation.
- 3- Les locations sont attribuées dans l'ordre des demandes.
- 4- **En l'absence d'un message écrit** du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations non payées demeurera exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

5- En cas d'annulation de la part du client :

Il vous sera retenu, ou vous resterez devoir :

→ les frais de réservation **ET** d'assurance,

→ à titre d'indemnité de rupture du contrat :

- ◆ un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour, si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée,
- ◆ un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée,
ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

Toute annulation doit être effectuée par écrit : par lettre recommandée avec A.R.

6- Assurance Annulation : une assurance annulation est proposée. Pour les locatifs (chalets, mobile-homes, mobil-éco)

le coût est de 2,30 € par nuitée ; en emplacement le tarif est de 12 € pour un maximum de quatre semaine. Cette assurance vous rembourse l'indemnité de rupture du contrat ci-dessus indiquée, selon conditions prévues au contrat d'assurance :

- maladie grave ou accident grave ou encore décès atteignant vous-même ou votre conjoint, l'un de vos ascendants, descendants ;
- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ; * licenciement économique
- et bien d'autres garanties.

Axelliance Business Services Pôle HPA à Lyon 6 ème - Tél. 04.78.65.19.62

L'assurance annulation est obligatoire si location de plusieurs mobil-homes et/ou chalets.

7- Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement.

8- Arrivée - Départ :

→ pour les emplacements l'arrivée se fait après 14 H et le départ avant 12 H (sinon, nuit supplémentaire facturée)

→ pour les locations : l'arrivée à partir de 15 H ; départ avant 10 H..

. **Paiement du séjour** : **20%** du montant du séjour à la réservation ; **100%** du montant restant dû trente jours avant votre arrivée au camping, aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

. A l'arrivée, à la remise des clés, une caution de 265 € vous sera demandée (**en deux chèques** : un de 200 € et l'autre de 65 €)

. Au jour du départ indiqué sur votre contrat de réservation, la location doit être libérée avant 10 Heures du matin, la location devra être rendue en parfait état de propreté, l'inventaire vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

. Dans le cas où la location ne serait pas nettoyée ou mal nettoyée avant votre départ, un forfait de nettoyage de 65 € vous sera facturé.

. Après contrôles, en fonction de l'inventaire, de l'état des lieux ..., la caution vous sera rendue.

9- Règlement intérieur : tout locataire (en emplacement, mobile-home « petit prix », mobile-home, chalets...) doit se conformer scrupuleusement au règlement intérieur du Camping qui est affiché à l'entrée de l'Etablissement et dont chacun peut se procurer un exemplaire la réception. Il appartient au locataire de s'assurer convenablement pendant toute la durée du séjour : la direction décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou en cas d'incident divers relevant de la responsabilité du locataire.

10- Les séjours prévus pour une ou deux nuits : sont réglés à l'arrivée au Camping.

11- Une pièce d'identité ou la carte grise de la caravane est déposée à l'accueil.

12- **Animaux** : le carnet de santé et les certificats de vaccination sont obligatoires. **Les animaux doivent être tenus en laisse plus muselière pour les chiens classés « dangereux ».** **Les propriétaires doivent ramasser les salissures** ET sont responsables de tous dégâts ou accidents occasionnés par leur animal.

13- **Le nombre de personnes accueillies** : en mobile-home « petit prix », mobile-home et chalets ne peut excéder la capacité prévue sur les documents commerciaux : la direction du Camping peut refuser les clients supplémentaires.

14- **Les visiteurs** : doivent être annoncés et présentés à la réception.

15- Chacun doit assurer la quiétude des autres usagers.

16- **A la Piscine : seul le slip de bain est autorisé** (caleçon, combinaison plastique et de plongée, jouets volumineux sont interdits). **Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou des personnes qui en ont habituellement la garde.**

17- **NOTE IMPORTANTE** : ◆ la perte d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux personnes ou à leurs biens pendant leur séjour sont sous leur propre responsabilité.

◆ Les incidents causés par des éléments naturels (à savoir : inondations, grêle, vent, incendie, tempête ...Ect...). : ne peuvent en aucun cas être imputés à la direction du camping, qui ne pourra pas procéder à une réduction sur le prix du séjour ou un remboursement de séjour. De plus, tout appareil électrique sous tente ou auvent doit **impérativement** être surélevé du sol.

18- **Médiateur cas de litige** : **Médicys**, Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice 73, boulevard de Clichy - 75009 Paris.